

## **Compte-rendu du Conseil municipal du 06 juillet 2018**

A l'unanimité, les conseillers municipaux, sur proposition des commissions Finances et Sports, ont décidé d'allouer les subventions suivantes :

Pour les associations d'Aillevillers et Lyumont :

Club de Pétanque Aillevillers : 230 € - Judo Club Aillevillers : 550 € - Union Sportive Aillevillers : 1 000 € (500 € + 500 € sous conditions : remboursement plaques gymnase et avenir du club) - Association communale de chasse Aillevillers : 150 € - Association des Anciens Combattants Aillevillers : 100 € - Amicale des Sapeurs-Pompiers Aillevillers : 400 € - Association culturelle et musicale « Les échos des Coulichots » : 100 € - Association Tout'Anim Bibliothèque : 1 960 € - Comité des Fêtes Aillevillers : 400 € - Equit'rando : 150 € - Maison Familiale Rurale Aillevillers : 600 € (500 € + 100 € exceptionnels - cabane à livres) - Racing Club de Tennis Aillevillers : 250 €.

Pour les écoles :

Association scolaire primaire : 600 € - Coopérative scolaire école maternelle : 300 €.

Pour les associations extérieures :

ADMR Fougerolles-Saint Loup : 400 € - Association sportive du collège de Fougerolles : 500 € - Association Vie Libre : 130 € - Association sauvegarde « Le Pays du Chalot » : 60 € - Secours Populaire : 45 € - Prévention routière de Haute-Saône : 30 €.

Voyages scolaires (15% du coût des voyages) : Collège des Combelles

- Italie : coût 330 € - 9 élèves – soit  $49.50 \text{ €} \times 9 = 445.50 \text{ €}$

- Sortie ski : coût 80 € - 3 élèves – soit  $12 \text{ €} \times 3 = 36 \text{ €}$

OGEC -école Saint Joseph : coût 600 € - 6 élèves – soit  $40 \text{ €} \times 6 = 240.00 \text{ €}$

**L'ensemble de ces subventions s'élève à 8.676,50 €.**

Pour permettre l'inscription dans l'actif de la commune du montant de l'estimation des biens sans maître, l'intégration des études aux travaux d'accessibilité de la salle des fêtes et de la mairie et la réalisation des travaux de remplacement du vitrage d'une classe à l'école primaire, il est procédé aux modifications budgétaires nécessaires.

L'avant-projet concernant le renouvellement de conduites d'adduction d'eau potable du secteur de la Chaudeau est approuvé pour un montant estimatif de 147 085.80 €. Les aides financières du Département et de l'Agence de l'Eau sont sollicitées.

L'avant-projet concernant le renouvellement de conduites d'eaux usées du secteur du Bambois est approuvé pour un montant estimatif de 817 123.41 €. Les aides financières du Département, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat sont sollicitées.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif sont présentés aux conseillers, qui autorisent le maire à transmettre aux services préfectoraux la délibération de publication des indicateurs de performance ainsi que de publier ces indicateurs à l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Diverses parcelles issues des biens sans maître et sans intérêt pour la commune sont vendues à M et Mme PETITJEAN Éric, à M. BERTRAND Julien et M et Mme BERTRAND Jean-Claude. Le montant global de ces ventes est de 8 800 €.

Le conseil municipal décide d'adhérer au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Considérant l'évolution des carrières de certains agents, le conseil municipal décide de modifier 5 postes au tableau des effectifs.

Monsieur le Maire est autorisé à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles (maladie, vacances) ou pour mettre en œuvre le recensement de la population.

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet d'installation de feux rouges comportementaux pour limiter la vitesse aux entrées de ville ne reçoit pas l'accord des financeurs. Il faudra réétudier ce problème. Une visite sur les lieux sera effectuée.

La fusion avec la commune de Fleurey-les-Saint-Loup est en attente. En raison des élections municipales de 2020, le projet devrait être présenté avant septembre 2018, ce qui paraît improbable.

Dans le bulletin d'informations municipales de juillet, à la page 3, le graphique relatif à l'investissement n'est pas exact. Il s'agit effectivement d'une erreur que personne n'a détectée, malgré les relectures. Merci d'en tenir compte.

A la rentrée, la Maison Familiale envisage de participer à la Semaine Bleue, qui aura lieu du 8 au 14 Octobre. Cet événement sera l'occasion pour les jeunes de la MFR d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les anciens dans notre société. Les personnes disponibles et intéressées peuvent se faire connaître en mairie.